

quitter les sentiers battus avec le dollar australien / simplement



optinote australia 3 - AXA Belgium Finance (NL)

- › est une obligation émise par AXA Belgium Finance (NL) dans le cadre du Notes Issuance Programme
- › est garantie et distribuée par AXA Bank Belgium s.a.
- › offre la perspective du paiement d'un coupon brut annuel de 2,75% en AUD
- › période de souscription du 30/10/2017 au 01/12/2017. Une clôture anticipée est possible.

axabank.be/investir

Intéressé(e) ? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement les Conditions Définitives (Final Terms) du 18 octobre 2017 en anglais, le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Belgium s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais du 26 septembre 2017 cfr. ci-après « Ce que vous devez également savoir ». Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur axabank.be.

réinventons / la banque



AXA Banque vous propose optinote australia 3, une obligation en dollars australiens (AUD).

Cette obligation est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Belgium s.a.



5 ans, soit du 8 décembre 2017 au 8 décembre 2022.



Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.



Paiement, cinq années d'affilée, d'un coupon brut de 2,75% en dollars australiens. En raison des fluctuations des cours de change, il est toutefois possible que le coupon annuel brut converti en euros soit plus ou moins élevé.

Investir dans des devises telles que le dollar australien peut être une alternative intéressante. Optinote australia 3 s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument. Concrètement, cela signifie que des notions comme les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement l'EUR/AUD.



Cinq années d'affilée, un coupon brut de 2,75%, payable en dollars australiens

Si vous investissez dans optinote australia 3, vous avez droit, pendant **cinq ans**, à un coupon annuel brut de 2,75%. Ce coupon est payé en dollars australiens. À l'échéance finale, ceci correspond à un rendement actuariel brut de 2,32% en dollars australiens (max. 2% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier). Le rendement actuariel net est de 1,51% en AUD (après déduction des frais de souscription de maximum 2% et du précompte mobilier de 30%).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur la base du **taux de change** du dollar australien par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. Le montant du coupon converti en euro peut donc fluctuer d'année en année.

Un **précompte mobilier** est dû sur le coupon brut. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. À la date de lancement de la période de souscription, soit le 30 octobre 2017, **il s'élève à 30%**. Ce précompte mobilier est libératoire et peut être sujet à d'éventuels changements dans le futur.

et votre capital ?

Optinote australia 3 vous donne droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut, par exemple une faillite, de l'émetteur et/ou du garant.

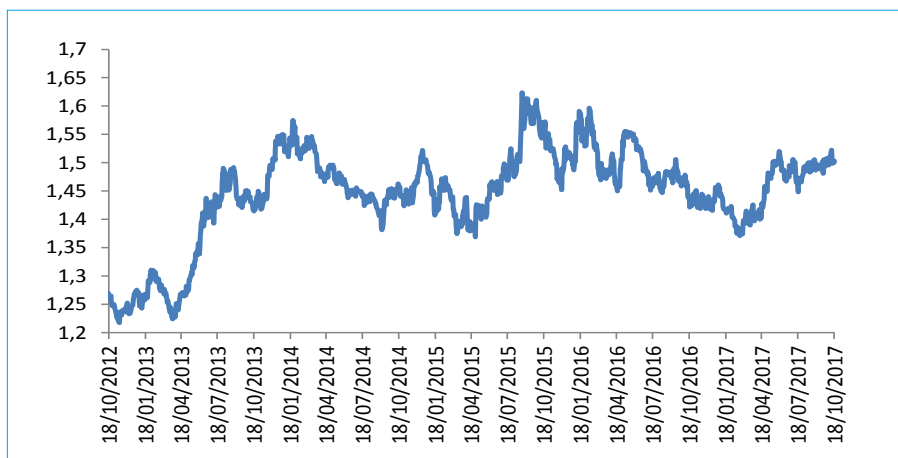
Si, à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en dollars australiens, mais plutôt **convertir votre capital en euros**, la conversion se fera alors sur la base du taux de change du dollar australien par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion.

En fonction du **taux de change en vigueur entre les deux devises** à ce moment-là, le montant que vous recevez en euros peut être **supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le cours de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut alors vous proposer une solution. Il en va d'ailleurs de même pour la conversion des coupons annuels.



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DE L'EUR/AUD 18/10/2012 - 18/10/2017



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé ne constituent aucune garantie de l'évolution future du dollar australien.

Au 18/10/2017, 1 euro valait 1,5031 AUD. Pour pouvoir obtenir une coupure de 2.000 AUD à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment 1.330,60 euros (avant frais). Si à l'échéance, la valeur du dollar australien a augmenté de 10% par rapport à l'euro (à 1,3664 AUD pour 1 euro), vous recevrez alors 1.463,66 euros pour votre coupure de 2.000 AUD. La valeur de votre capital en euros aura par conséquent augmenté de 10%. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur du dollar australien a diminué de 10% par rapport à l'euro (à 1,6701 AUD pour 1 euro), vous recevrez alors pour votre coupure de 2.000 AUD, seulement 1.197,54 euros. Vous réaliserez alors une moins-value de 10% sur la devise.



Pourquoi un placement en dollars australiens ?

La croissance économique australienne a été robuste par rapport à celle d'autres pays développés, avec 25 années consécutives de croissance et des taux annuels au-delà de 2%. Cette solidité se traduit dans les ratings de premier rang attribués à l'Australie par les trois principales agences de notation : AAA par Standard & Poor's et Fitch, et Aaa par Moody's (ratings au 18/10/2017), avec une perspective stable pour Fitch et Moody's, négative pour Standard & Poor's.

Néanmoins, la croissance économique a ralenti depuis la crise financière mondiale, principalement en raison d'une baisse des exportations de matières premières vers les pays d'Asie et de la faiblesse de la demande intérieure, surtout dans les secteurs non-miniers. Au deuxième trimestre 2017, le Produit National Brut (PNB) annualisé s'élevait à 1,8%. Le FMI s'attend à une amélioration progressive avec une croissance économique qui devrait avoisiner les 2,75% dans les années à venir.

Depuis 2013, l'économie australienne tente de diversifier ses sources de croissance afin d'être moins dépendante des ressources naturelles : les budgets alloués aux secteurs non-miniers augmentent progressivement, le tourisme génère de plus en plus de revenus et les investissements dans les infrastructures publiques s'intensifient.

L'inflation s'élevait à 1,9% au deuxième trimestre 2017, en dessous de l'objectif de 2-3% fixé par la banque centrale australienne (RBA). Les prix du pétrole et des matières premières se sont partiellement redressés, mais la croissance des salaires reste faible, en dépit des conditions du marché du travail qui s'améliorent et d'un taux de chômage bas (5,6% en juin).

Le déficit budgétaire s'élevait à 2,70% du PNB en 2016. Le gouvernement australien a réitéré son engagement de réaliser un surplus de 1% du PNB à moyen terme.

Le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'élevait à 41,10% (décembre 2016), ce qui est bas comparé à celui de la plupart des autres pays développés.

Après la période de forte dépréciation du dollar australien par rapport à l'euro entre 2013 et 2015, la devise s'est appréciée en 2016 grâce, entre autres, à la remontée du prix des matières premières. Une trop forte appréciation n'est cependant pas la bienvenue pour le gouvernement australien car cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la croissance et l'inflation. Un assouplissement de la politique monétaire ne serait dès lors pas exclu. La dernière baisse du taux directeur, fixé actuellement à 1,5%, remonte à août 2016.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le taux de change.



Ce que vous devez également savoir

Un investissement dans optinote australia 3 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques :

- **un risque de crédit** : en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Belgium Finance (NL) bv et /ou d'AXA Bank Belgium s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité, ainsi que le(s) coupon(s) qui devrai(en)t encore être versés.
- **un risque de change** : cette obligation est émise en dollars australiens. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars australiens et, par conséquent, aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.
- **un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, la valeur de rachat pourrait être nettement inférieure à la valeur d'achat nominale.

Le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens ne vaut qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).



- **un risque de liquidité** : cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Belgium s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance finale doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Belgium s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre») et qui comprend tous les coûts d'AXA Bank Belgium. Cela pourrait conduire à un prix largement inférieur au prix d'émission.

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance:

- des **Conditions Définitives** (Final Terms) du 18 octobre 2017 en anglais,
- du **prospectus de base** « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Belgium SA Notes Issuance Programme, - EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 26 septembre 2017 par la FSMA, et du résumé en français, ainsi que de tous les éventuels suppléments ultérieurs en anglais et du résumé de ces éventuels suppléments ultérieurs en français, et, en particulier, des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et à leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans toutes les agences d'AXA Bank Belgium s.a. et sur axabank.be, à la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Belgium s.a.
Rating du garant	S&P : A+/A-1+ avec perspective stable. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 18 octobre 2017. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Belgium s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-documents-legaux . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code ISIN	XS1709353228
Distributeur – Service financier	AXA Bank Belgium s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Belgium s.a.
Période de souscription	Du 30 octobre 2017, 9h00 au 1er décembre 2017, 16h00 - clôture anticipée possible.
Date d'émission	8 décembre 2017
Echéance	8 décembre 2022
Devise	AUD
Valeur nominale	2.000 AUD par coupure
Montant de l'émission	Minimum 10 millions AUD et maximum 250 millions AUD.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	2% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Belgium s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Autres frais	Le cours de change est disponible chez votre Agent bancaire AXA et comporte les frais de change.
Remboursement à l'échéance	A l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en AUD, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit chaque année à un coupon brut de 2,75% en AUD.
Rendement actuariel brut	2,32% en AUD, max 2% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier.
Rendement actuariel net	1,51% en AUD, déduction faite des frais de souscription de maximum 2% et du précompte mobilier de 30%.
Dates de paiement du coupon annuel	8 décembre 2018, 8 décembre 2019, 8 décembre 2020, 8 décembre 2021, 8 décembre 2022, ou le jour ouvrable qui suit si c'est un jour férié.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres - gratuit chez AXA Bank Belgium s.a.

Fiche technique - suite

Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé. Pour plus de détails, voir « risque de liquidité » dans la rubrique « Ce que vous devez également savoir ».
Fiscalité	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 30%. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 1.300 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). <p>Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.</p>
Classe de risque	D sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote australia 3, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Belgium s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil défensif à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Droit applicable	Cette obligation est régie par le droit belge.

Vous souhaitez :

- un coupon annuel brut en dollars australiens de 2,75% par an, pendant cinq ans,
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars australiens à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant,

alors australia 3 - AXA Belgium Finance (NL) peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 30 octobre au 1er décembre 2017 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA. Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en dollars australiens et à vous rembourser, à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en dollars australiens.

En cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Belgium s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - fax 03 286 25 30
e-mail customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
tel 02 545 77 70 fax 02 545 77 79 - e-mail ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.